

2008/8807 - REMISE EN ETAT DES ESPACES EXTERIEURS DU GROUPE SCOLAIRE CHAPEAU ROUGE – 28, RUE DU CHAPEAU ROUGE - 69009 LYON – OPERATION N° 09 004 535 – MONTANT DE L'OPERATION : 200 000 € TTC (VALEUR DECEMBRE 2007) - AUTORISATION DE PROGRAMME (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«En complément des travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire Chapeau Rouge réalisés en 2006 dans le cadre du Plan d'équipement, il est proposé la remise en état de ses espaces extérieurs. Cela comprend :

- L'aménagement de la cour basse avec :
 - la démolition d'un ancien bâtiment préfabriqué vétuste et la construction d'un ensemble préau et bloc sanitaire de 100 m² pour pallier au manque d'espace abrité et à l'insuffisance des sanitaires existants ;
 - la création d'un accès piéton sur la rue du Chapeau Rouge afin de faciliter le cheminement jusqu'au restaurant scolaire ;
 - l'aménagement d'un local pour les poubelles dans le bâtiment annexe existant dans la cour.

- L'aménagement de la cour haute avec :
 - la création d'une voie d'accès pour les véhicules ;
 - la reprise des clôtures et de l'enrobé avec l'aménagement d'un terrain de sport qui permettront l'utilisation d'un espace extérieur supplémentaire pour des activités de jeux et de sport.

La cour haute est située sur une parcelle appartenant au Grand Lyon en cours de transfert. Les travaux d'aménagement de cette dernière ne seront réalisés qu'avec l'accord du Grand Lyon.

L'opération est estimée à 200 000 € TTC (valeur décembre 2007).

Les marchés de travaux, de coordonnateur SPS, de contrôleur technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.»

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1. L'opération de remise en état des espaces extérieurs du groupe scolaire Chapeau Rouge 28 rue du Chapeau Rouge à Lyon 9^e, est approuvée.

2. Le montant de l'autorisation de programme constituant la limite supérieure des dépenses pour cette opération est fixé à 200 000 € TTC.

3. M. le Maire est autorisé à solliciter le permis de construire ou de démolir, ou la déclaration de travaux afférents.

4. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, la dépense en résultant, soit 200 000 €, sera financée à partir des crédits de paiements inscrits au budget de la Ville, programme 6, AP 2007-6, natures 2031 et 2313, fonction 212, opération n° 09 004 535, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir :

- 2008 : 150 000 €
- 2009 : 50 000 €.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE